

L'attractivité rémoise en questions

Philippe Thiard

in *Les vertus de l'interdisciplinarité. Mélanges offerts à Marcel Bazin*, Les cahiers de l'ATEUR, numéro spécial, juin 2009, pp. 425-442.

L'attractivité s'est affirmée depuis quelques années comme un fil directeur des actions de développement local au point de devenir une notion floue, difficile à cerner, tanière de toutes les postures un tant soit peu volontaristes. Dès 1993, comme le rapporte Christophe Demazière (Demazière 2007), certains économistes la dénonçaient comme une « formule passe-partout, employée dans des sens différents, pour ne pas dire contradictoires, au point que la compréhension des phénomènes s'en trouve obscurcie »¹. Depuis, des efforts de conceptualisation ont été consentis, notamment de la part des spécialistes de l'investissement international (Hatem 2004 a, 2007), qui ont permis d'isoler une définition plus objective de l'attractivité comme « capacité pour un territoire d'offrir aux investisseurs des conditions d'accueil suffisamment intéressantes pour les inciter à localiser leurs projets de préférence à un autre territoire » (Hatem 2004 b). Sans entrer dans le détail de ce débat, en a découlé une vision économiciste de l'attractivité, centrée principalement sur la recherche, par les territoires, d'implantations exogènes d'entreprises de la sphère productive (implantations dites *greenfield*), désignées comme des « projets mobiles », en quête de facteurs génériques ou spécifiques de production. Ont alors été exclues du champ de l'attractivité les implantations captives (projets dits « non mobiles »), liées soit à un bassin de consommation local (commerces, services à la personne) soit à la préexistence d'un potentiel ou d'une opportunité économique spécifique (accords de sous-traitance, de partenariat, *joint-ventures*, reprises d'entreprises, fusions-acquisitions), peu mobilisés dans ce type d'actions de développement territorial.

Cette définition de nature économique de l'attractivité n'a pas pour autant éliminé une approche plus globale, portée notamment par les aménageurs et qui, à travers les pratiques du marketing territorial (Ingallina, Park, 2005), voit dans les projets urbains qui s'en réclament, une recherche d'attractivité non orientée vers des cibles précises – comme le sont les établissements productifs dans l'acception économiciste de l'attractivité –, mais vers l'ensemble des utilisateurs de l'urbain (habitants, touristes, consommateurs... et bien sûr entreprises).

Volontairement, je situerai cette contribution dans le sillage des définitions économiques de l'attractivité et ceci pour deux raisons : des tentatives de mesure peuvent y être testées à partir des bases de données disponibles sur l'emploi et sur les entreprises². D'autre part, le terrain d'application, l'agglomération rémoise, se présente depuis quelques années comme un « champion » de l'attractivité territoriale. La création d'une nouvelle agence urbaine de promotion des investissements, Reims Champagne Développement (RCD), a en effet permis de susciter³ au niveau local une nouvelle politique urbaine d'attractivité. Cette politique a été fortement médiatisée tant dans ses résultats – plus de 2000 emplois créés depuis 2003, grâce à l'accompagnement d'une trentaine de nouvelles entreprises –, que dans ses méthodes puisque la nouvelle agence a été récemment distinguée par les professionnels du marketing (*Trophées 2008 de la communication*). Aux antipodes des méthodes de segmentation sophistiquées mise en œuvre par certaines structures pour valoriser leur offre territoriale (différenciation fine de filières, hiérarchisation élaborée des atouts et des facteurs d'implantation), telles qu'on peut les mettre en évidence à l'échelle des grosses agences régionales et métropolitaines (Nantes Métropole Développement, ARD – Paris - Région), RCD ose depuis quelques années une communication simple fondée en grande partie sur le marketing direct (réseaux de décideurs et de prescripteurs, *celebrity marketing*...).

Toutefois, il ne sera pas question ici de savoir si les implantations récentes observées à l'échelle de l'agglomération rémoise sont explicables par la mise en œuvre de cette politique d'attractivité. Parce que la ville cherche de nouvelles formes de développement, à la fois plus métropolitaines et de nature à compenser l'érosion des activités productives héritées notamment de la décentralisation industrielle, il sera plus opportun d'orienter la réflexion autour de trois questionnements. Que révèlent les implantations récentes de nouveaux établissements sur le rayon géographique de l'attractivité rémoise ? Dans quelle mesure cette attractivité économique observée – que nous désignerons, parce qu'elle n'est plus virtuelle, par le terme d'attraction –, renvoie-t-elle à un processus

¹ Taddéi D., Coriat B., 1993, *Made in France. L'industrie française dans la compétition mondiale*, Paris : Livre de poche. Biblio. Essais, 470 p.

² Fichier SIRENE de l'INSEE avant la refonte du 1^{er} janvier 2007 qui permettait de distinguer dans les créations d'établissements les créations pures et les transferts ; fichier PSMTRETAB extrait de SIRENE qui, sur le champ ICS (activités de l'industrie du commerce et des services), permet d'approcher les transferts d'établissements.

³ Susciter ou plutôt ressusciter car la forte croissance économique de l'agglomération rémoise au lendemain de la Seconde guerre mondiale devait déjà beaucoup à ces politiques d'attractivité portées par les édiles et le patronat (premières implantations liées à la décentralisation), comme l'ont très bien montré les travaux de Marcel Bazin et de Paul Oudart (Bazin 1990, Oudart 1982).

de métropolisation et en quoi participe-t-elle au renouvellement de l'activité et à la croissance directe de l'emploi ? Quels sont les « territoires » de l'attractivité rémoise, c'est-à-dire les espaces de fixation du développement exogène récent ?

L'attractivité rémoise : questions de mesures

Repères méthodologiques

La mesure de l'attractivité est une question relativement peu abordée. Habituellement, les agences de développement se réfèrent aux classements de territoires, aussi critiquables soient-ils dans leurs fondements tant théoriques que méthodologiques (Paris 2004, Davezies 1990, Moriset 1999). Relativement nombreux à l'échelle des Etats (*Global Competitiveness Index* de l'IMD, *Growth & Micro Competitiveness Index* du *World Economic Forum*), ils sont plus rares au niveau des villes ou ne concernent alors que quelques grandes agglomérations comme dans l'étude annuelle du groupe *KPMG, choix concurrentiels*, sur les coûts de production dans 102 villes à travers le monde ou dans l'*European Cities Monitor* du cabinet *Cushman & Wakefield* qui classe les grandes agglomérations d'Europe à partir d'enquêtes qualitatives réalisées auprès de dirigeants de grandes sociétés. Du fait d'une médiocre disponibilité d'information sur l'attractivité à l'échelle urbaine, les agences de promotion se réfugient souvent dans le recyclage de sources diverses tels que les classements établis par la presse économique et grand public ou les études de benchmarking réalisées ponctuellement par divers cabinets et organismes d'études. Le point commun de ces différentes approches est de reposer à la fois sur l'évaluation plus ou moins prospective et spéculative d'un potentiel – ce qui correspond bien à la définition de l'attractivité qui n'est finalement qu'une virtualité d'attraction – et d'accorder une grande importance aux facteurs de compétitivité (coûts ou hors coûts) d'un territoire.

Une autre approche de l'attractivité peut consister au contraire, dans une visée plus rétrospective, à quantifier l'attraction effective d'un territoire sur certaines cibles, c'est-à-dire à dénombrer, pour ce qui concerne l'attractivité économique, les implantations abouties et réussies. C'est cette démarche qu'adoptent les observatoires de l'investissement, tels que l'*observatoire des investissements internationaux* de l'AFII (AFII 2006) ou l'*European Investment Monitor* d'*Ernst & Young*. A partir de bases de données plus hétérogènes, l'INSEE a également proposé un indice synthétique d'attractivité (INSEE 2006) qui présente toutefois l'inconvénient de confondre attractivité et dynamisme en intégrant dans la base de calcul des variables endogènes telles que la création d'emplois ou la création d'entreprises.

Plus simplement, je proposerai d'utiliser ici comme révélateur de l'attractivité effective le nombre d'emplois générés dans des établissements créés par des entreprises dont le siège est extérieur au territoire – ici la zone d'emploi – ou dans des établissements transférés d'une autre zone d'emploi. Pour ne tenir compte que de projets dont la taille est habituellement du ressort des agences de développement, ont été éliminés les établissements de moins de trois salariés. Pour cerner le plus précisément possible le champ de l'attractivité telle que la définissent ces mêmes agences, n'ont par ailleurs été retenues que les activités productives, dites mobiles car non captives d'un bassin de consommation.⁴ Le dénombrement d'établissements ne permettant pas de tenir compte des différences de tranches de taille, j'ai choisi de retenir comme principale donnée le nombre d'emplois créés ou transférés – calculés sur la base de la médiane de chaque tranche d'établissements. Cette méthode présente naturellement le risque non négligeable de certains biais, notamment lorsque les établissements pris en considération sont de grande taille et que l'échelle d'observation est grande, mais l'objectif de cette étude est de donner une évaluation approximative de l'attractivité qui peut fort bien s'accommoder d'une certaine presbytie statistique⁵.

⁴ Les activités que l'on qualifiera de géographiquement mobiles, non dépendantes de facteurs locaux d'implantation tels qu'un bassin de consommation précisément circonscrit sont, au sein du champ ICS, l'industrie (hors production de combustibles), les services aux entreprises, le commerce de gros, les transports – du fait du poids important de la logistique dans les implantations –, ce qui exclue donc l'agriculture, le commerce de détail, les services aux ménages, la construction, les postes et télécommunications et les activités financières (car hors champ ICS).

⁵ Les troubles de la vue sont une caractéristique fréquente du recours à l'appareillage statistique disponible dans une perspective diachronique : voir à ce sujet F. Gilli, « Les statistiques astigmatiques et la recomposition de la géographie francilienne », *Cybergéographie*, espace, société, territoire, article 324, URL : <http://www.cybergeo.eu/index3045.html>. Consulté le 29 janvier 2009. Ici, l'incertitude des données à grande échelle explique que l'on puisse parler de presbytie.

Une attraction équilibrée qui confirme un statut de capitale économique de l'Est du Bassin parisien

Sur cette base et pour la période 1999-2005, l'attraction brute de la zone d'emploi rémoise s'est traduite par un gain de 2800 nouveaux emplois, l'attraction nette se stabilisant autour de 2200⁶ emplois. Ce nombre est très probablement inférieur à la réalité pour trois raisons : les petits établissements n'ont pas été décomptés comme indiqué ci-dessus ; les créations dues à des filiales rémoises de groupes extérieurs à la région n'ont pas davantage été appréhendées ; enfin, les emplois créés lors d'extensions d'établissements sont demeurés inconnus de la statistique mobilisée, bien qu'ils puissent être considérés comme relevant du champ des projets mobiles, dans la mesure où les firmes émettrices de l'investissement auraient pu les localiser ailleurs. Néanmoins, certains gains sont également sujets à caution, à l'instar des quelque 350 emplois d'*Ariès Meca*, inscrits dans le fichier SIRENE au titre des créations après le rachat en 2003 de l'équipementier par la firme monégasque *Mécaplast*, alors même que l'entreprise était déjà installée dans la zone industrielle de la Pompelle depuis 1991.

Malgré ces réserves, le taux d'attraction⁷ nette (tableaux 1 et 2) s'établit à un niveau assez élevé pour la région (1,76 % contre 1,06 % pour l'ensemble de la Champagne-Ardenne), ce qui place Reims assez loin devant les autres zones d'emploi champardenaises, mais en retrait par rapport à Château-Thierry (3,09 %) qui apparaît comme le territoire du G10⁸ le plus attractif – du fait, il est vrai, d'un volume d'emploi initial qui surdétermine le poids des nouvelles implantations. Laon est une autre petite ville du G10 relativement attractive (1,47 %), grâce notamment aux apports d'entreprises de sa région, tandis que Château-Thierry l'est sur tous les « segments » et en particulier sur les firmes des régions non limitrophes, ce phénomène témoignant de l'impact de la proximité francilienne qui permet à des investisseurs d'en bénéficier directement tout en minimisant le coût d'installation. Reims polarise ainsi 41 % des implantations exogènes des zones d'emploi de la région et 40 % de celles du G10, valeurs supérieures à son poids économique – respectivement 25 % et 29 % de l'emploi de la région et du G10 –, ce qui confirme son statut de capitale économique de l'Est du Bassin parisien. D'une manière générale, le profil d'attractivité de la zone d'emploi de Reims, établi sur la base des provenances des nouveaux établissements, est assez équilibré puisqu'elle représente uniformément 40 % de la capacité d'attraction de la région quelles que soient les origines des créations. Néanmoins, comme pour les autres zones d'emploi, la région Ile-de-France représente le principal pourvoyeur avec 54 % du bilan de l'attraction.

| Zones d'emploi | Attraction nette en valeur absolue (1999-2005) | | | | |
|--------------------------|--|--------------------------|---------------------|------------------------|-----------------------------|
| | sur les ZE de la même région | sur les régions voisines | sur l'Ile-de-France | sur les autres régions | Sur l'ensemble de la France |
| VALLEE DE LA MEUSE | 21 | -4 | 418 | 232 | 667 |
| REIMS | 216 | 359 | 1229 | 467 | 2271 |
| CHALONS-EN-CHAMPAGNE | -163 | 226 | 349 | 60 | 472 |
| EPERNAY | 138 | 79 | 97 | 30 | 342 |
| MARNE MOYENNE | 83 | 13 | 387 | -36 | 447 |
| SUD-OUEST CHAMPENOIS | 81 | 64 | 5 | 117 | 266 |
| TROYES | 89 | 112 | 513 | 199 | 911 |
| HAUTE VALLEE DE LA MARNE | 53 | 33 | 29 | 55 | 169 |
| CHAMPAGNE-ARDENNE | 516 | 881 | 3025 | 1123 | 5544 |
| CHATEAU-THIERRY | 42 | 182 | 286 | 168 | 678 |
| SOISSONS | 123 | 5 | 61 | 93 | 281 |
| LAONNOIS | 409 | -7 | 51 | 75 | 528 |
| Total G10 | 867 | 852 | 2877 | 1089 | 5684 |

Source : fichiers SIRENE et PSMTRETAB - INSEE

Tableau 1 : Attraction nette, en nombre d'emplois, des zones d'emploi de Champagne-Ardenne et du G8 pour les activités mobiles (établissements de plus de trois salariés) - (1999-2005)

⁶ L'attraction brute est la somme des emplois générés dans des établissements créés par des entreprises dont le siège est extérieur à la zone d'emploi auxquels on ajoute les emplois créés par des transferts d'établissements extérieurs. L'attraction nette retire de ce total les emplois transférés depuis la zone d'emploi rémoise vers d'autres zones d'emploi.

⁷ Le taux d'attraction est le nombre d'emplois dus à l'attraction nette rapportés au nombre d'emplois de 1999.

⁸ Le G10 est une coopération informelle instaurée entre Reims et les villes petites et moyennes de sa zone d'influence et qui comprend dix villes de trois départements (Marne, Ardennes, Aisne – Marn-Ard-Aisne).

| Zones d'emploi | Taux d'attraction nette (1999-2005) % | | | | |
|--------------------------|---------------------------------------|--------------------------|---------------------|------------------------|-----------------------------|
| | sur les ZE de la même région | sur les régions voisines | sur l'Île-de-France | sur les autres régions | sur l'ensemble de la France |
| VALLEE DE LA MEUSE | 0,02% | 0,00% | 0,46% | 0,26% | 0,73% |
| REIMS | 0,17% | 0,28% | 0,95% | 0,36% | 1,76% |
| CHALONS-EN-CHAMPAGNE | -0,35% | 0,49% | 0,76% | 0,13% | 1,03% |
| EPERNAY | 0,34% | 0,19% | 0,24% | 0,07% | 0,84% |
| MARNE MOYENNE | 0,18% | 0,03% | 0,85% | -0,08% | 0,99% |
| SUD-OUEST CHAMPENOIS | 0,29% | 0,23% | 0,02% | 0,42% | 0,96% |
| TROYES | 0,09% | 0,11% | 0,53% | 0,21% | 0,94% |
| HAUTE VALLEE DE LA MARNE | 0,12% | 0,07% | 0,06% | 0,12% | 0,37% |
| CHAMPAGNE-ARDENNE | 0,10% | 0,17% | 0,58% | 0,22% | 1,06% |
| CHATEAU-THIERRY | 0,19% | 0,83% | 1,30% | 0,77% | 3,09% |
| SOISSONS | 0,35% | 0,01% | 0,18% | 0,27% | 0,81% |
| LAONNOIS | 1,14% | -0,02% | 0,14% | 0,21% | 1,47% |
| Total G10 | 0,20% | 0,19% | 0,65% | 0,25% | 1,28% |

Source : fichiers SIRENE et PSMTRETAB - INSEE

Tableau 2 : Taux d'attraction nette des zones d'emploi pour les activités mobiles (établissements de plus de trois salariés) - (1999-2005)

Une attractivité faiblement motrice de l'économie locale

Au regard de la variation totale d'emploi entre 1999 et 2005, l'attraction nette du territoire pour les activités productives représente à Reims une part modeste de la croissance économique (tableau 3), bien moins déterminante qu'à l'échelle du G10 ou de la région où les pertes dans les activités productives existantes freinent considérablement la dynamique et rendent ainsi plus déterminants les apports liés aux nouvelles implantations. La création endogène d'activités productives (nouveaux établissements d'entreprises ayant leur siège dans la zone d'emploi⁹), ainsi que les activités non productives (activités marchandes captives et activités non marchandes) représentent un apport bien plus important avec une contribution totale à l'emploi de plus de 7 %, auxquels peuvent être ajoutés les emplois générés à l'occasion de transferts internes d'établissements (+ 0,25 %). La rotation d'emplois par les transferts internes s'avère également d'un poids très conséquent – même si elle ne contribue pas à la croissance du territoire –, et montre que l'action de développement économique est fortement mobilisée par la gestion de ces « déménagements », soit directement par l'aide qu'apportent les services de développement économique à la recherche de nouvelles commodités immobilières (CCI, communes, communauté d'agglomération), soit indirectement par la nécessité d'encourager une production foncière suffisante, nécessaire à ce redéploiement local des entreprises.

Au mieux – et cette affirmation est valable tant à Reims que pour la région ou le G10 –, pour un emploi créé par apport exogène, quatre ou cinq le sont sur des bases endogènes (dynamisme économique local dû à la compétitivité des entreprises¹⁰ et aux capacités d'innovation¹¹, captation des revenus de la consommation,

⁹ Bien que n'étant pas considérés comme résultant de l'attractivité, ces emplois peuvent l'être en partie pour deux raisons : les entreprises ayant un siège local peuvent appartenir à des groupes extérieurs ; certaines de ces créations étendent parfois un réseau local d'établissements préexistant dont le développement aurait pu se faire ailleurs en France ou en Europe, ce qui les fait parfois considérer par les développeurs comme des projets mobiles, au même titre que des implantations réellement exogènes.

¹⁰ Celle-ci se traduit notamment par la création de nouvelles capacités de production soit par création de nouveaux établissements, soit par extension. Et de ce point de vue la dynamique a été assez soutenue à Reims ces dernières années : nouvelle usine *Eugène Perma (Pétrole Hahn)*, extension de *Wayne-Dalton* avec l'implantation du siège Europe, modernisation de l'usine *Croustifrance*, biscuiteries *Fossier* et *Technipat*, usine *Forbo-Sarlino*, spécialisée dans la fabrication de revêtements de sols. Ces investissements ne génèrent toutefois pas toujours beaucoup d'emplois et contribuent surtout à améliorer la productivité des sites.

¹¹ Les entreprises les plus innovantes ne sont pas non plus les plus intensives en emplois, à l'instar de *Skywater*, leader français de la récupération des eaux de pluie, née à Reims en 2004 et qui emploie... six personnes. La croissance par développement endogène résulte donc avant tout de la captation des revenus de la consommation même si ces derniers ont souvent une origine extérieure (Davezies 2008). Parmi ces créations endogènes réussies

fourniture de services publics non marchands...), ce qui semble confirmer les thèses qui voient dans le territoire davantage un support qu'un facteur de développement (Davezies 2008). Ce constat ne démontre pas cependant les politiques d'attractivité, mais peut contribuer à les considérer plus justement, c'est-à-dire comme un apport modeste et néanmoins nécessaire au renouvellement partiel d'une économie productive locale.

| | REIMS | REGION | G10 |
|--|-------|--------|-------|
| Taux de variation de l'emploi (1999-2005) | | | |
| Total | 5,86% | 0,44% | 0,73% |
| Dû à l'attraction nette du territoire | 1,76% | 1,06% | 1,28% |
| Dû à la création endogène d'activités productives | 2,19% | 1,81% | 1,72% |
| Dû à la création et aux transferts d'étab. des activités marchandes captives | 3,38% | 2,89% | 2,71% |
| Dû à la création d'étab. non marchands | 1,59% | 0,80% | 0,83% |
| Dû à la création d'emploi lors du transfert interne d'étab. mobiles | 0,16% | 0,07% | 0,15% |
| Dû à la création d'emplois lors du transfert interne d'étab. non mobiles | 0,09% | 0,07% | 0,12% |
| Taux de "rotation" de l'emploi (1999-2005) | | | |
| Dû à la mobilité interne des étab. captifs | 2,07% | 1,57% | 1,48% |
| Dû à la mobilité interne des étab. mobiles | 4,41% | 2,88% | 2,80% |
| Dû à l'ensemble de la mobilité interne | 6,48% | 4,45% | 4,28% |

Source : fichiers SIRENE et PSMTRETAB - INSEE

Tableau 3 : Modalités du taux de variation de l'emploi et du taux de rotation de l'emploi dans la zone d'emploi de Reims, en Champagne-Ardenne et à l'échelle du G10 (1999-2005)

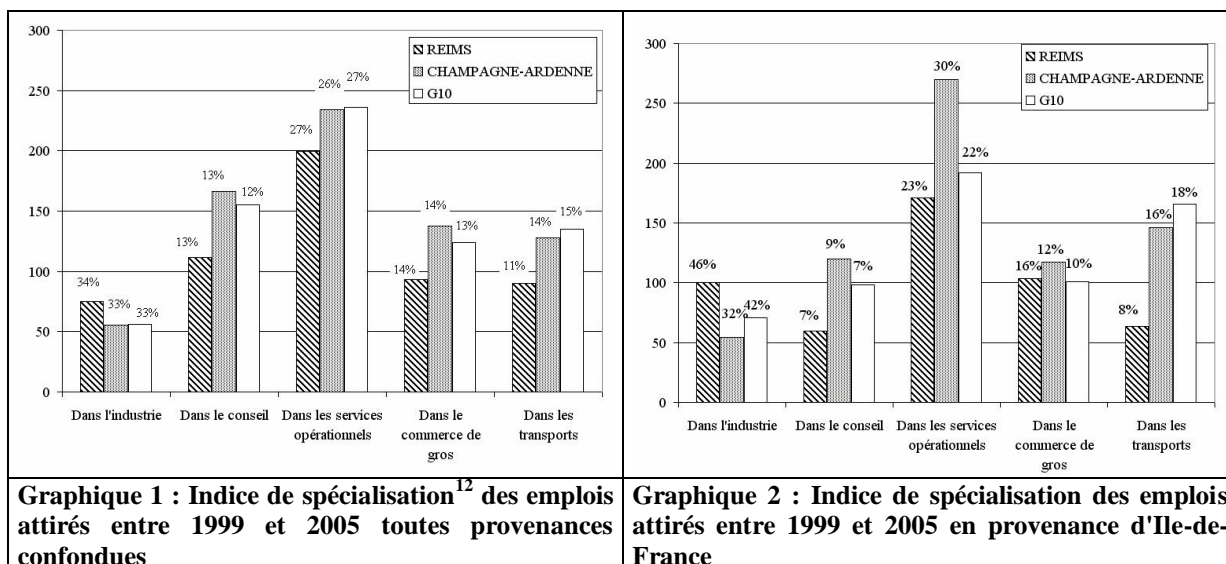
L'attractivité rémoise : une question métropolitaine ?

Des activités attirées et des facteurs d'implantation caractéristiques d'une ville moyenne

La composition sectorielle des emplois issus des créations d'établissements est une première approche possible de la question (graphiques 1 et 2). Par hypothèse, l'attractivité d'une métropole devrait être plus sensible pour les activités de services aux entreprises, d'intermédiation (commerce de gros) et pour les industries à forte valeur ajoutée. Or un premier examen de la part des différents secteurs révèle une situation inverse. Si Reims est assez proche du profil moyen d'attractivité économique globale de la région et du G10 – sauf pour les transports sous-représentés du fait de l'attractivité spécifique dans ce domaine de la zone d'emploi de Châlons (effet Vatry) et du Sud de l'Aisne –, on constate qu'en termes d'indices de spécialisation, les activités plus spécifiques d'une métropole comme le conseil, les services opérationnels aux entreprises et le commerce de gros sont très nettement sous-représentées. Certes, ces différents secteurs ont toujours un indice proche ou supérieur à 100, mais dans le cas rémois celui-ci est très en deçà du niveau constaté à l'échelle de la région ou du G10. La capitale économique champenoise se « métropoliserait » donc moins vite que son aire d'influence. Au contraire, l'industrie, dont l'indice de présence dans les apports exogènes reste inférieur au degré de spécialisation originelle, apparaît comme une spécificité forte de l'attractivité rémoise, comparée aux résultats enregistrés par les espaces englobants. Les relations avec l'Ile-de-France sont encore plus déséquilibrées avec une sous-représentation encore plus marquée des vecteurs de métropolisation (conseil, services opérationnels) et a *contrario* une surreprésentation de l'industrie, en situation d'équilibre par rapport à la spécialisation originelle de la zone d'emploi (indice 100). Les modèles qui opéraient pendant la décentralisation industrielle ne sont certes plus aussi vigoureux que par le passé, du fait de l'effacement de l'industrie et de la forte mobilisation dans les flux générés par l'attractivité du tertiaire productif, mais il n'en est pas moins incontestable que la métropolisation francilienne ne diffuse pas. Certes, cette observation mérite d'être nuancée : les données du fichier SIRENE exagèrent probablement la composante industrielle de l'attractivité – comme le montre la comptabilisation de l'équipementier *Mécaplast* dont le siège est francilien –, mais quand bien même on éliminerait ce seul établissement, le profil de l'attractivité rémoise ne serait pas pour autant beaucoup plus métropolitain que celui de sa région. Plus encore, le poids considérable des services opérationnels aux entreprises mérite attention. Dans le détail, il s'agit le plus souvent d'activités issues de l'externalisation par l'industrie de certaines fonctions (nettoyage, gardiennage, travail intérimaire), très présentes dans les nouvelles implantations rémoises et régionales (*Adia, Penauille...*). Dans ces conditions, les créations générées par attractivité seraient finalement

on peut également citer *Partneer-engineering* spécialisée dans la coloration de béton et implantée à Cormontreuil.

assez banales dans leur niveau de qualification et reverraient à la catégorie générique des emplois d'exécution..., comme au beau temps de la décentralisation industrielle.



Source : Fichiers SIRENE et PSMTRETAB - RGP 1999 - INSEE

Une revue de la presse économique nationale et régionale peut également étayer cette constatation. Certaines des implantations récentes ont en effet été très médiatisées (*ING, Kuoni, Taxi 7, Inmac WSTORE, Techcity, Intra Call Center, Hans Anders, Ikoula, Easydentic, Pinguely-Haulotte...*)¹³ et permettent de mettre en évidence les facteurs de localisation retenus par les investisseurs. De cet examen, il ressort que Reims attire davantage pour certains facteurs génériques (disponibilité et malléabilité de la main-d'œuvre, situation géographique dans le Nord-est de la France et à proximité de Paris, disponibilités foncières, coûts immobiliers) que pour des facteurs spécifiques (effets d'agglomération internes ou externes). Par conséquent, si l'attractivité métropolitaine devait se définir, sur le plan économique, comme la résultante du poids prépondérant des effets d'agglomération externes (Lacour, Puissant, 1999) – densité et diversité du bassin d'emploi, potentiel de recherche, environnement d'affaires et de sous-traitance, diversité et mise en relation des cultures professionnelles... –, l'attractivité rémoise n'apparaîtrait pas comme spécifiquement métropolitaine.

En effet, lorsque les investisseurs évoquent l'un des principaux atouts rémois – et c'est le cas notamment des centres d'appels récemment créés –, à savoir le bassin de main-d'œuvre, c'est moins sa diversité et la présence de hautes qualifications qui ressortent, que sa disponibilité (en quantité), son adaptabilité (due à l'existence de formations courtes spécialisées ou de chômeurs réemployables) et sa docilité (faible turn-over comparé à la région parisienne)¹⁴. Il n'est que rarement question des potentialités de recrutement de cadres – jugés trop peu nombreux pour assurer l'encadrement intermédiaire ou supérieur¹⁵ –, ces mêmes cadres venant le plus souvent de région parisienne¹⁶.

Quant à la situation géographique, autre facteur-clé d'implantation, elle révèle trois modèles spatiaux distincts (modèles de la « banlieurisation » économique, de la capitale régionale et du carrefour autoroutier). La proximité parisienne est d'abord porteuse de « banlieurisation » économique, dans le sens d'une meilleure intégration aux marchés parisiens, ce qu'accentue d'ailleurs l'effet TGV. Les entreprises nouvellement implantées ont ainsi des relations plus faciles avec leur clientèle, comme elles en auraient si elles étaient installées en grande

¹² L'indice de spécialisation est la part des emplois créés par attraction brute dans chaque secteur des activités mobiles / part des emplois de ces mêmes secteurs dans l'emploi total de 1999 exprimé en base 100. Les pourcentages figurant dans les graphiques correspondent à la part de chaque secteur dans l'emploi total créé par l'attractivité brute

¹³ Voir à ce sujet « Nouvelles implantations. Ils ont choisi Reims et s'y sentent bien », *Champ'éco*, mars 2007, n° 58 et la revue de presse du site internet de RCD (<http://www.investinreims.com/>) ainsi que son blog qui regorge de nombreux témoignages d'entreprises (<http://blog.investinreims.com/>).

¹⁴ Ce sont là les mêmes atouts, sur des bases plus qualifiées, que ceux qui prévalaient pendant la décentralisation industrielle.

¹⁵ Voir à ce sujet l'interview de Jean-Jacques Doucet, directeur du développement de *CapLine FI*, un des centres d'appels de l'agglomération dans le numéro de *Champ'éco* déjà cité.

¹⁶ Dans la même interview Jean-Jacques Doucet rapporte que le TGV lui permet désormais d'aller aussi vite de son domicile parisien à Reims qu'il n'allait autrefois de ce même domicile à La Défense.

couronne¹⁷. Cette « banlieurisation » n'est d'ailleurs plus redoutée puisque les campagnes de communication de RCD présentent désormais Reims comme le 21^{ème} arrondissement de Paris, image plus valorisante qu'une quelconque référence à une commune de banlieue, fût-elle riche ou huppée. La situation dans le Grand Est est ensuite révélatrice d'une fonction de ville-relais au croisement de différentes échelles de marché, fonction qui permet à l'agglomération rémoise de jouer son rôle de métropole ou de capitale régionale : le rapatriement du siège d'*Elyo Champagne-Ardenne* depuis Troyes, l'ouverture d'une succursale du cabinet juridique *Inlex* spécialisé dans la propriété industrielle, l'implantation du lunetier néerlandais *Hans Arden*, nouvel entrant sur le marché français qui vise en priorité le marché parisien et du Nord-est français, l'installation du siège européen de *Wayne-Dalton*¹⁸, à proximité de la partie la plus riche du marché européen, participent également de ces logiques multiscalaires d'accès au marché... Enfin, le nœud autoroutier explique à son tour une attractivité forte pour la logistique, même si Reims semble pour ce secteur moins attirante que d'autres sites dans la région. La création d'une nouvelle agence de la *SERNAM*, de nouveaux entrepôts *DHL*, d'un établissement du transporteur vendéen *Graveleau*, du centre logistique de *Defrancq MCP*, d'une agence des transporteurs toulousains *Fournié*, etc., de même que la programmation d'une nouvelle zone logistique (la Croix Blandin) qui intéresse certains investisseurs extérieurs (*OGIC*), rendent largement compte de ce phénomène.

Enfin, sur le plan de l'immobilier d'entreprise, Reims attire d'abord par la modicité de ses coûts. D'après RCD, sur un différentiel de charges de fonctionnement de 10000 euros par an par emploi salarié entre l'agglomération parisienne et la Cité des sacres, 75 % sont liés aux niveaux des loyers. En second lieu, les investisseurs citent souvent la disponibilité foncière comme critère décisif de leur choix. C'est d'ailleurs un atout récent, postérieur aux premières années de la décennie, puisque la carence de foncier a pu faire échouer certains investissements – on pense notamment à l'implantation manquée du constructeur automobile *Renault*¹⁹. La production d'immeubles en blanc n'a été dynamisée que récemment à la fois par la mise en place sur initiative des collectivités locales d'une SAS patrimoniale – pour pallier le manque d'investisseurs privés – et par le renouvellement urbain du quartier du Clairmarais, situé derrière la gare et dont l'aménagement se poursuivra jusqu'en 2010-2011. Si cette disponibilité locative est généralement spécifique du niveau supérieur de l'armature urbaine, les difficultés de sa mise en œuvre hors intervention publique ainsi que les niveaux de prix constatés ne sont guère caractéristiques d'une offre métropolitaine.

En bref, tant par les activités qu'elle attire que par les facteurs d'implantation dont elle dispose, Reims demeure assez éloignée de ce qui caractérise l'attractivité métropolitaine.

Des implantations plutôt périphériques

La localisation des implantations – qui reflète assez bien leur nature et permet de définir les territoires de l'attractivité –, constitue également un élément qui corrobore la faible contribution de cette dynamique à la métropolisation de la ville. Certes Reims concentre sur la période 1999-2005 2100 des 2300 emplois dus à l'attraction brute de la zone d'emploi – soit 91 % –, et seulement 1800 des 2200 emplois attirés en tenant compte des transferts (attraction nette) – soit tout de même 81 %²⁰. Mais cette polarisation de l'attractivité doit être nuancée par la géographie des sites d'implantation.

L'examen des localisations des nouveaux établissements révèle en effet un poids écrasant de la périphérie de la ville – 70 % des emplois générés par attraction brute sont orientés vers les zones d'activités de l'unité urbaine. L'hypercentre, où l'offre de bureaux est limitée, ne capte que 2 % des emplois, le péri-centre un peu plus (11 %), principalement situés sur les boulevards qui ceinturent le cœur de ville. Quant au quartier du Clairmarais, autour de la gare centrale, opération emblématique de la quête de « métropolitité », mais qui n'avait pas encore atteint en 2005 son rythme de croisière, il ne dépasse pas non plus le seuil de 2 %. Cette traduction centrifuge des dynamiques d'attractivité est assez éloignée d'un mouvement de métropolisation dont devrait normalement résulter l'affirmation de quelques lieux centraux à forte composante de bureaux. Il est vrai qu'avec des flux d'implantation encore largement dominés par l'industrie ou la logistique, l'attractivité du territoire ne

¹⁷ *Ikoula*, spécialisé dans l'hébergement de serveurs informatiques pour le compte d'entreprises ou de collectivités a pu ainsi rapatrier sur Reims 2600 serveurs de région parisienne tout en continuant de prospecter en Ile-de-France.

¹⁸ Fabricant nord-américain de portes de garages.

¹⁹ Cette implantation aurait échoué en 2004 à cause de l'indisponibilité de terrains de plus de 150 000 m² de même qu'une demi-douzaine d'autres projets qui auraient permis à la ville de gagner un millier d'emplois supplémentaires d'après Jean-Yves Heyer, Directeur de RCD (source : « Reims veut avoir la gueule de l'emploi », *Petites affiches Matot-Braine*, n° 7017, 25 février 2004, pp. 2-3)

²⁰ L'unité urbaine de Reims perd en effet plus de 300 emplois dans le jeu des déménagements d'établissements « mobiles » de plus de trois salariés – en ne tenant pas compte toutefois des redéploiements au départ de l'unité urbaine vers le reste de la zone d'emploi qui sont de l'ordre d'un peu moins de 70 emplois. Ces pertes se font pour un tiers au profit des autres zones d'emploi de la région.

contribue que marginalement à la tertiarisation de l'immobilier d'entreprise. Dans le même temps, cette tertiarisation est réellement à l'œuvre comme le montre la rapide progression de la construction de bureaux entre 2002 et 2005 – pic de transaction à 28000 m² en 2005 d'après l'agence d'urbanisme. Mais elle s'appuie davantage sur les mutations organisationnelles des firmes locales que sur des apports extérieurs. L'attractivité n'est donc pas « métropolisante ».

A une échelle plus fine, on retrouve la diagonale active mise évidence par l'agence d'urbanisme mais avec un marquage discontinu. Cette diagonale qui relie les zones d'activités du Nord et du Nord-Est (Actipôle, zone industrielle de Courcelles) à celles du Sud-Est (pôle Henri Farman, zone de la Pompelle), en passant par Clairmarais et l'hypercentre, existe bel et bien mais laisse en creux le cœur de ville. De fait, les implantations liées à l'attractivité économique se concentrent principalement au Sud-est de l'agglomération, dans le parc d'activités de référence régionale tel que le Conseil régional l'a labellisé en 2003 et qui comprend, sur 395 hectares, outre le Pôle Farman, la zone des Essillards et celles de la Pompelle, ainsi que des extensions projetées comme la zone d'activités de la Croix Blandin. Ce parc réalise à lui seul 40 % des implantations, loin devant le secteur Nord et Nord Ouest de la ville qui, avec 23 % des créations d'emploi dues à l'attractivité, présente de surcroît une plus grande dispersion de son offre.

Une telle répartition géographique pose naturellement certaines questions sur les conditions d'une politique d'attractivité économique en termes d'aménagement pour une ville comme Reims. Malgré un impact sur l'emploi plutôt limité et néanmoins non négligeable, la captation d'entreprises extérieures à la région laisse ici une large place à certains secteurs traditionnels (industrie, transport, commerce de gros...) et nécessite donc un renouvellement constant des disponibilités foncières et de l'offre immobilière, tant en quantité qu'en diversité. Par conséquent, les planificateurs doivent en permanence anticiper pour mettre sur le marché, au moment opportun, des pans entiers de sol urbain qui répondront à la demande et aux attentes, tant d'éventuels investisseurs immobiliers que d'entreprises utilisatrices, ce qui révèle finalement deux contraintes importantes. La première est celle des périmètres institutionnels : avec une communauté d'agglomération réduite aux acquêts – sept communes –, *Reims Métropole* pourrait un jour manquer des ressources foncières que réclame l'appétit gargantuesque de l'attractivité²¹. La seconde est celle du développement durable. Bien que l'agglomération rémoise soit une des agglomérations les plus denses de France (Bazin 2007), son attractivité économique, dans ses manifestations actuelles, nourrit l'étalement urbain. Cette « impériosité foncière » que revêt l'attractivité économique rémoise nécessite la mise en œuvre d'un urbanisme opérationnel de grands projets, indispensable à l'obtention d'une certaine masse critique et d'une certaine visibilité, mais qui à long terme apparaît comme dévoreuse de ressources naturelles.

²¹ Ce qui justifiait avant les élections municipales de 2008 que la candidate socialiste, Adeline Hazan, demandât une adaptation de ce périmètre de l'intercommunalité aux besoins d'une politique de développement économique plus ambitieuse (Alain Moyat, « L'avenir de Reims métropole passe par une extension du territoire », *L'Union*, édition du 20 décembre 2007).

| | Attraction brute (en % du total de l'unité urbaine) | | | | |
|---|--|--------------------------|---------------------|------------------------|---------------|
| | Sur les ZE de la région | Sur les régions voisines | Sur l'Ile-de-France | Sur les autres régions | Ensemble |
| Localisation diffuse | 1,17% | 7,87% | 14,46% | 6,18% | 29,67% |
| Hypercentre | 0,00% | 0,38% | 0,55% | 1,40% | 2,33% |
| Péricentre | 1,17% | 0,19% | 6,94% | 3,54% | 11,84% |
| Faubourgs | 0,00% | 0,00% | 1,57% | 0,19% | 1,76% |
| Clairmarais | 0,00% | 0,00% | 1,17% | 1,05% | 2,21% |
| Banlieue | 0,00% | 7,30% | 4,23% | 0,00% | 11,53% |
| Localisation en zones d'activités | 4,28% | 4,42% | 44,39% | 17,24% | 70,33% |
| Zone artisanale du Mont Saint-Pierre | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,19% | 0,19% |
| Parc industriel Colbert | 0,00% | 1,17% | 1,85% | 5,06% | 8,08% |
| Zone d'activités Courcelles | 1,17% | 0,55% | 0,00% | 0,00% | 1,71% |
| Parc d'activités La Malle | 1,17% | 0,00% | 1,85% | 0,69% | 3,71% |
| Parc d'activités Emile Druart | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,19% | 0,19% |
| Zone commerciale de la Croix Maurencienne | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,69% | 0,69% |
| Actipôle La Neuville | 0,00% | 1,24% | 3,54% | 0,00% | 4,78% |
| Parc d'activités les Naux | 0,00% | 0,00% | 3,54% | 0,00% | 3,54% |
| <i>Secteur Nord Nord-Ouest</i> | <i>2,33%</i> | <i>2,95%</i> | <i>10,79%</i> | <i>6,82%</i> | <i>22,90%</i> |
| Distripôle Nord-Est | 0,00% | 0,19% | 0,00% | 0,00% | 0,19% |
| Parc d'activités les nouveaux Docks | 0,00% | 0,00% | 0,36% | 0,00% | 0,36% |
| <i>Secteur Nord-Est</i> | <i>0,00%</i> | <i>0,19%</i> | <i>0,36%</i> | <i>0,00%</i> | <i>0,55%</i> |
| Pôle technologique Henri Farman | 0,19% | 0,19% | 5,75% | 0,36% | 6,49% |
| Parc industriel La Pompelle | 1,57% | 0,55% | 23,23% | 8,46% | 33,81% |
| <i>Secteur Sud-est</i> | <i>1,76%</i> | <i>0,74%</i> | <i>28,98%</i> | <i>8,82%</i> | <i>40,30%</i> |
| Parc d'activités de Taissy | 0,19% | 0,19% | 0,00% | 0,69% | 1,07% |
| Parc d'activités Les Nuisements | 0,00% | 0,36% | 3,90% | 0,19% | 4,45% |
| Parc d'activités les Blancs Monts | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,71% | 0,71% |
| Zone commerciale "Les Parques" | 0,00% | 0,00% | 0,36% | 0,00% | 0,36% |
| <i>Secteur Sud</i> | <i>0,19%</i> | <i>0,55%</i> | <i>4,26%</i> | <i>1,59%</i> | <i>6,59%</i> |

Source : Fichiers SIRENE et PSMTRETAB - RGP 1999 - INSEE

Tableau 4 : Répartition géographique des emplois créés par attraction brute dans les différents « espaces économiques » de l'unité urbaine rémoise

En conclusion, malgré des évolutions non négligeables – part croissante du tertiaire productif dans les implantations exogènes –, l'attractivité économique d'une ville comme Reims n'apparaît pas ces dernières années comme spécifiquement porteuse de métropolisation et représente un apport en termes d'emplois qui, sans être négligeable, demeure somme toute assez modeste. Encore fortement marqués par l'importance des apports d'origine francilienne, ces flux de création d'activités continuent de reproduire la disjonction fonctionnelle et spatiale qui opérait pendant la décentralisation industrielle entre Paris et le reste du Bassin parisien, mais sous des formes sensiblement nouvelles – montée en puissance de la logistique et des centres d'appels et, en corollaire, progression des qualifications. Ils valorisent également une position géographique de capitale régionale à l'intersection de plusieurs échelles de marché, ce qui contribue à renforcer la place de Reims dans le système urbain du Bassin parisien. D'un autre point de vue ils poursuivent la diversification de l'économie urbaine, les logiques d'agglomération issues de l'attractivité s'avérant plus fortes que celles de spécialisation et de spécification²². Enfin, il contribuent à l'étalement de la ville sur sa périphérie, cet étalement apparaissant encore aujourd'hui comme une condition nécessaire à la pérennisation de l'attractivité.

²² La spécification pourrait se définir comme le développement d'activités sur la base d'externalités liées à des économies d'agglomération internes à certaines branches.

Bibliographie

- AFII, 2006, *L'investissement international en Europe, rapport 2006*, Paris : La documentation française, 142 p.
- BAZIN M., 1990, « Reims, de la croissance industrielle des années 60 aux perspectives européennes », *Travaux de l'institut de géographie de Reims*, n° 77-78, pp. 77-95
- BAZIN M., 2007, « Reims en quête de métropolisation », in MOTTE A. (Coord.), *Les agglomérations françaises face aux défis métropolitains*, Paris : Economica : Anthropos, pp. 183-198.
- DAVEZIES L., 1990, *Les classements des villes. Renouveau ou déclin des analyses urbaines ?*, Paris : Ministère de l'Équipement, Creteil : CEIL, 33 p.
- DAVEZIES L., 2008, *La République et ses territoires : la circulation invisible des richesses*, Paris : Seuil, La république des idées, 109 p.
- DEMAZIERE C., 2007, « La compétitivité et l'attractivité territoriales », in MOTTE A. (Coord.), *Les agglomérations françaises face aux défis métropolitains*, Paris : Economica : Anthropos, pp. 240-252
- HATEM F., 2004 a, *Investissement international et politiques d'attractivité*, Paris : Economica, 324 p.
- HATEM F., 2004 b, « Attractivité : de quoi parlons nous ? », *Pouvoirs locaux*, n° 61, pp. 34-43
- HATEM F., 2007, *Le marketing territorial, Principes, méthodes et pratiques*, Colombelles : éditions EMS, 292 p.
- INSEE 2006, « L'attractivité économique de la Bretagne », *Dossiers d'Octant*, n° 48, 45 p.
- INGALLINA P., PARK J., 2005, « City marketing et espaces de consommation, les nouveaux enjeux de l'attractivité urbaine », *Urbanisme*, n° 344, pp. 64-67
- LACOUR C., PUISSANT S., 1999, *La métropolisation : croissance, diversité, fractures*, Paris : Anthropos, 190 p.
- MORISSET B., 1999, « Palmarès et classement des villes dans la presse hebdomadaire française, essai sur une géographie du jugement de valeur », *Géographie et cultures*, n° 29, pp. 3-24
- OUDART P., 1982, *Les grandes villes de la couronne urbaine de Paris de la Picardie à la Champagne*, Thèse d'Etat en géographie sous la direction de P. Pinchemel, 684 p.
- PARIS D., 2004, « La presse et l'image des villes », *Pouvoirs locaux*, n° 61, pp. 104-108